

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2021-74

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière :
Aménagement du
territoire

**OBJET :
PROGRAMME
« PETITES
VILLES DE
DEMAIN » -
AUTORISATION
DE SIGNATURE
DE LA
CONVENTION
ADHESION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 19.03.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 19.03.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 08 AVR. 2021

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT
Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-
VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, PINEL
Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Préscillia,
M. BARBAUD Pierre donne procuration à M. MAUGARD Patrick,
Mme BOURREL Marie-Claude donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents : M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, les objectifs de « petites villes
de demain ». Ce programme vise à donner aux élus des communes et leurs
groupements de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de
centralité et présentent les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation
pour rester des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de
l'environnement.

Un projet de territoire sera défini pour six ans, piloté par l'agence nationale de la
cohésion territoriale (ANCT), par le biais des préfets de département. La
candidature de la ville a été retenue, en date du 21 décembre 2020. Ainsi, ce
sont 15 communes qui ont été retenues dans l'Aude.

Monsieur le Maire précise que Castelnaudary répond à la définition et que la
participation à cette démarche, présente un intérêt certain pour notre commune,
confrontée à des charges de centralité importantes.

« Petites villes de demain » s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75% et une aide au recrutement de ce chef de projet dédié au projet de territoire), ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics, tant sur le plan stratégique que pour des missions d'AMO sur des actions opérationnelles (par exemple, projet de réhabilitation de friche en centre-ville).
- L'accès à un réseau, grâce au « club petites villes de demain », pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'approuver le projet de convention d'adhésion et de l'autoriser à signer tous les documents y afférant.

Monsieur le Maire précise que la communauté de communes sera également signataire de cette convention et partie prenante du projet.

La signature de la convention d'objectif interviendra, quant à elle, dans les 18 mois, pour définir les actions du programme qui devront répondre aux enjeux de centralité.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion de la ville au programme « petites villes de demain ».


DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 mars 2021.

Ampliation faite le : 08/04/2021
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 07/04/2021
Par publication le : 08/04/2021
Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Nicolas NAYRAL



Le Maire,


Patrick MAUGARD